



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et populaire
المنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES
المجلس الوطني
CONSEIL NATIONAL

*Cher Confrère,
Cher Consœur,*

Nous avons l'honneur de vous rappeler que vous ne vous êtes pas encore acquittés de vos cotisations au titre de 2019 qui, dont le montant a été fixé à 16 000,00 DA par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Novembre 2018.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir régulariser votre situation dans les meilleurs délais, en procédant au règlement de cette somme soit chèque à déposer au niveau du Conseil, ou par virement au profit du compte du Conseil de l'Organisation ci-après : Organisation Nationale des Comptables Agréés, C.P.A Agence de BAB EZZOUAR N° 004001464100016254/32.

Veillez agréer, l'expression de nos salutations confraternelles

N.B :

Le non paiement de la cotisation professionnelle, est classée entant que faute du 03^{ème} degré tel que le stipule l' Article 08 du décret exécutif N° 13-10 du Aouel Rabie 1434 correspondant au 13 janvier 2013 fixant le degré des fautes disciplinaires commises par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes et le comptable agréé dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les sanctions qui s'y rapportent.